

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance

JANVIER 2012

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations et des pistes pour l'action.

Elles ont pour but de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes, et ne sont pas en tant que telles un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.

Elles ont valeur de proposition et ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences. Elles sont un outil de dialogue et de responsabilité et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les publics accueillis et les missions des structures.

Leur appropriation renvoie à un travail nécessaire au regard des réalités de chacun des établissements et services. Les éléments ci-joints constituent des pistes pour ce travail.

L'appropriation de cette recommandation peut s'appuyer sur le questionnement suivant :

- Comment l'établissement a-t-il défini et formalisé un positionnement clair sur la prévention de la maltraitance ? Ce positionnement est-il connu de l'encadrement, des professionnels et des usagers ?
- La prévention de la maltraitance fait-elle partie du dispositif de formation de l'établissement ? Qui en bénéficie ? Quand ?
- Comment l'encadrement utilise-t-il les mises en situation proposées dans la recommandation ?
- Quels sont les dispositifs de recours pour les usagers ? Pour les professionnels ?
- Quels sont les outils et ressources utilisés par l'encadrement de l'établissement pour prévenir la maltraitance ?
- Comment est traité le cas de maltraitance avérée ? Quelles sont les précautions à prendre ?